



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **16 décembre 2024**, à 20 h, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

1 M^{me} Sarah McAlden # 4 M^{me} Chantal Nault
2 M^{me} Chantal St-Martin # 5 Vacant
3 M. Patrice Boislard

Est absent le conseiller # 6 M. Sylvain Proulx.

M^{me} Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Madame la mairesse constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

137.12.24 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Chantal Nault
Appuyé de Patrice Boislard**

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *INCENDIE*
 - 3.1 *FORMATION POMPIER 1*
4. *LOISIRS*
 - 4.1 *MAISON DES JEUNES ST-GERMAIN – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024*
 - 4.2 *DÉPÔT DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE LA RURALITÉ ET LE FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (FASO)*
5. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 5.1 *CONTRIBUTION MUNICIPALE À L'OFFICE D'HABITATION DRUMMOND*
 - 5.2 *CADET SÛRETÉ DU QUÉBEC SAISON ESTIVALE 2025*
 - 5.3 *SERVEUR DE TÉLÉPHONIE IP*
 - 5.4 *EMBAUCHE DE KARINE SAMSON À TITRE DE COORDONNATRICE À L'ADMINISTRATION ET AUX COMMUNICATIONS*
6. *PÉRIODE DE QUESTIONS*
7. *CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents en laissant l'item varia ouvert.

3. INCENDIE



138.12.24

3.1 FORMATION POMPIER 1

ATTENDU l'embauche de nouveaux pompiers;

ATTENDU QU'ils ont réussi les tests d'évaluation et qu'ils satisfont aux critères d'embauche requis;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'autoriser le directeur incendie à inscrire messieurs Denis Gingras et Patrick Sawyer à la formation de Pompier 1, au coût de 14 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. LOISIRS

139.12.24

4.1 MAISON DES JEUNES DE ST-GERMAIN – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été acheminée à la Municipalité pour soutenir les activités de la Maison des jeunes de St-Germain;

ATTENDU l'entente signée relative à l'aide financière pour la période 2023 - 2028 en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu de verser une aide financière de 7 000 \$ à la Maison des jeunes de St-Germain pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Modifié par
résolution
027.02.25

140.12.24

4.2 DÉPÔT DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE LA RURALITÉ ET LE FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (FASO)

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a annoncé l'ouverture d'un appel spécial de projets pour le Fonds de la ruralité et le Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO);

ATTENDU QUE le Fonds de la ruralité a pour objectif de soutenir la réalisation de projets structurants visant à renforcer la vitalité des milieux ruraux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite développer une piste de BMX de type « pumphack », un projet qui répond aux critères du Fonds de la ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu de soumettre une demande d'aide financière pour le projet de piste de BMX de type « pumphack » auprès du Fonds de la ruralité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

141.12.24

5.1 CONTRIBUTION MUNICIPALE À L'OFFICE D'HABITATION DRUMMOND

ATTENDU QUE conformément à la convention d'exploitation, la Municipalité est tenue de verser une contribution à la Société d'habitation du Québec (SHQ) lors de la production d'un budget prévisionnel, d'un budget révisé et lors de l'approbation des états financiers;

ATTENDU QUE le rapport financier 2021, approuvé par la SHQ, indique un solde de contribution de 791 \$;

ATTENDU QUE le rapport du budget prévisionnel 2022 fait état de l'absence de contribution à verser;

ATTENDU QUE le rapport du budget prévisionnel 2023 fait également état d'absence de contribution à verser;

ATTENDU QUE le rapport du budget prévisionnel 2024 indique une contribution à verser de 4 951 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu de verser une contribution de 791 \$ pour l'année 2021 et de verser une contribution prévisionnelle de 4 951 \$ pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

142.12.24

5.2 CADET SÛRETÉ DU QUÉBEC SAISON ESTIVALE 2025

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a reconduit son service de cadets pour la saison estivale 2025;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec paie 50 % des frais liés aux services des cadets;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services fournis par la Sûreté du Québec dans le cadre de ce programme, en particulier pour la sécurité et le soutien communautaire qu'il apporte;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de ce partenariat pour la sécurité publique et le bien-être des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu que la Municipalité souhaite conclure une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec concernant la fourniture de services de cadets pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

143.12.24

5.3 SERVEUR DE TÉLÉPHONIE IP

ATTENDU QUE le système téléphonique actuel est désuet et ne répond plus aux besoins opérationnels de la Municipalité, notamment en raison du nombre insuffisant de boîtes vocales pour l'ensemble des employés actuellement en poste;

ATTENDU QUE le système actuel ne permet pas d'assurer une gestion optimale des communications internes et externes de la Municipalité ;



ATTENDU QU'une estimation a été obtenue pour un nouveau système téléphonique, mais qu'il est nécessaire de valider certaines options de compatibilité avant de procéder à l'acquisition (casques d'écoute, modèles de téléphones, l'intégration du système avec la centrale d'alarme).

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'autoriser l'acquisition d'un nouveau système téléphonique, sous réserve de la validation des options de compatibilité mentionnées ci-dessus, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des employés et de la Municipalité en matière de télécommunications.

Qu'une somme maximale de 12 000 \$ soit allouée pour l'acquisition du nouveau système téléphonique, conformément aux estimations actuelles, avec possibilité de révision du budget en fonction des résultats de l'étude de faisabilité et des devis obtenus après validation des options.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

144.12.24 5.4 EMBAUCHE DE KARINE SAMSON À TITRE DE COORDONNATRICE À L'ADMINISTRATION ET AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des candidatures pour le poste de coordonnatrice à l'administration et aux communications;

ATTENDU QUE madame Karine Samson a soumis sa candidature pour occuper le poste et a acceptée celui-ci avec les conditions d'emploi en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham confirme par la présente, l'engagement de madame Karine Samson à titre de coordonnatrice à l'administration et aux communications, et ce, aux conditions établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les citoyens présents dans la salle à poser leurs questions.

145.12.24 7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu de lever la séance à 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Nathacha Tessier
Mairesse

Julie Galarneau
Directrice générale



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Julie Galarneau

La mairesse, par la signature du présent document, approuve toutes les résolutions et n'exerce pas son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse